



**Municipalité
de
St-Didace**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que

- lors de sa séance du 9 octobre 2018, le conseil a adopté le règlement 331-2018;
- l'objet de ce règlement numéro 331-2018, concernant le « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Didace » qui remplace et abroge le règlement 276-2012-03 et ses amendements, est de respecter l'obligation pour les municipalités d'établir des règles « d'après-mandat », selon l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et de refondre le règlement 276-2012-13 et ses amendements;
- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 530-B rue Principale à Saint-Didace, du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h00.

Fait et donné à Saint-Didace
ce 12^{ième} jour d'octobre
de l'an deux mille dix-huit.

Chantale Dufort
directrice générale